

Bonjour à tous,

Les choses bougent concernant les EHPAD et il y a donc beaucoup d'éléments nouveaux cette semaine pour lesquels je vais essayer de vous apporter une information claire et précise.

De manière générale, c'est un retour à la normale qui est visé depuis samedi dernier 13 mars avec la mise en place de mesures d'assouplissement qui doivent être progressives et adaptées à la situation de chaque établissement, notamment en lien avec le degré de couverture vaccinale du site concerné.

Chaque résident doit bénéficier des mêmes droits et libertés quel que soit son statut vaccinal. Néanmoins, une distinction est faite sur les modalités des assouplissements selon que le résident est couvert par un schéma vaccinal complet ou non. **Un Schéma vaccinal étant complet 14 jours après que le résident ait reçu sa deuxième injection d'un vaccins ARN. De même, les résidents immunisés par une infection récente au covid-19, dans les 15 jours à 6 mois, sont considérés comme des personnes vaccinés selon un schéma vaccinal complet. Les autres résidents sont à considérer comme n'ayant pas eu un schéma complet.** Cette distinction est importante car elle impacte les modalités de visites et de sorties que je détaille ci-dessous

Les consignes détaillées par thème :

Masque : le port du masque est obligatoire quel que soit le statut vaccinal en dehors de la chambre et avec d'autres personnes au sein de la chambre. Il peut y avoir des exceptions qui doivent être validées par le médecin-coordonnateur dans tous les cas.

Pour les visites en espace collectif : c'est sur rendez-vous. **Les visiteurs sont invités à nous présenter une attestation de vaccination, ou un test RT PCR de moins de 72h ou test antigénique à faire en pharmacie le jour-même.** A l'arrivée dans l'établissement : il sera demandé de signer une charte et peut être dans les jours prochains un auto-questionnaire, nous vérifierons le bon port du masque, il y aura une vigilance accrue sur la désinfection des mains et éventuellement des objets partagés (téléphone portable par exemple).

Pour les Visites en chambre, elles ne pourront reprendre qu'à compter du 6 avril pour notre établissement du fait de notre réouverture déjà récente et de la forte circulation des variants sur notre territoire. Elles continueront à être sur rendez-vous. De plus, pour chaque visiteur (maximum 2 personnes), l'attestation de vaccination ou le test négatif (PCR ou antigénique), ou un résultat positif au covid de moins de 6 mois, sera obligatoire.

Après la visite :

- Pour les résidents avec schéma complet, il n'y aura pas de test ou d'isolement.
- Pour les résidents sans schéma complet, deux tests à J4 et J7 seront programmés, et il y aura une extrême vigilance de l'équipe sur la possible apparition de symptômes

Activités : possibles en petits groupes en évitant le mélange des groupes.

Promenades dans les jardins des EHPAD ou aux alentours des EHPAD : possibles dans le respect des gestes barrières

Sorties familles : elles sont dès à présent possibles. Pas de test RT PCR au retour pour les résidents avec schéma vaccinal complet. Pour les autres, test RT PCR au retour à J4 et J7+ isolement pendant 7 jours (repas en chambre et pas de participation aux activités).

Repas : pas de changement, installation en quinconce des résidents et distance entre les tables.

Et toujours le Maintien des consignes suivantes

- Isolement des personnes contacts durant 7 jours.
- Isolement des cas confirmés durant 10 jours minimum
- Dépistage régulier des résidents non encore immunisés, des professionnels non vaccinés, et des visiteurs réguliers.
- Suivi des clusters par l'agence régionale de santé.

Concernant les prochaines vaccinations, à compter de mi-avril, nous allons recevoir les doses de vaccins nécessaires pour les personnes touchées par le covid. Je ne dispose pas encore des dates mais elles vous seront communiquées dès réception. A noter que le circuit d'approvisionnement est complexe et défini par l'Agence régionale de santé et les commandes doivent être groupées

Je terminerais par une note un peu moins positive mais dont il faut tenir compte, qui serait, l'apparition de nouveaux cas. Il est toujours mentionné dans les dernières consignes officielles la remise en cause immédiate des assouplissements précités en cas de nouveaux cas covid dans l'établissement. Ce n'est pas le volet le plus réjouissant des dernières consignes mais cela nous rappelle que la vaccination des populations ne permet pas totalement d'envisager un retour à la normale, et que la vigilance reste de mise. Cela doit encourager chacun d'entre nous, à être le plus prudent possible lors de ses visites, sorties, et déplacements.

En vous remerciant par avance de votre coopération quant à l'application de ces dernières consignes pour le bien-être de tous et surtout celui des résidents.

Bien à vous

Julie Boursier

Directrice